

Que peut vous proposer un sexologue ?

Il aura fallu attendre les années 70 pour que les troubles sexuels soient l'objet de recherches et des traitements enfin proposés. Reconnue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé sexuelle fait aujourd'hui partie intégrante du bien-être auquel chaque individu a droit.

Troubles du désir et du plaisir, éjaculation prématurée ou retardée, troubles de l'érection et vaginisme sont les troubles sexuels les plus fréquents. Consulter un sexologue permet d'en déterminer l'origine. Lors de la première consultation, le patient expose son problème. Une écoute attentive et un examen clinique (si nécessaire) permettront au sexologue d'expliquer ce qu'il peut proposer comme bilan (si besoin est) ou comme démarche thérapeutique.

Les sexothérapies

Elles sont l'apanage des sexologues. Elles peuvent traiter l'ensemble des troubles sexuels dont la cause n'est pas organique. Ce sont des thérapies de couple centrées sur la sexualité. Des études ont démontré un taux d'efficacité des sexothérapies de 70 % dans les troubles sexuels.

La chirurgie

Pour certains troubles dont l'étiologie est organique, le sexologue vous orientera vers un chirurgien. Une intervention pourra être envisagée en cas de malformation congénitale ou acquise, de la verge ou du vagin ; de pathologies des artères irriguant la verge ou pour la pose d'une prothèse pénienne semi-rigide ou gonflable.

Les médicaments

Aujourd'hui des nombreux médicaments ont fait leur preuve dans le traitement des troubles de l'érection. Des injections intra-caverneuses (directement dans la verge) peuvent être prescrits aux patients ne répondant pas aux traitements classiques.

Pour traiter les patients souffrant d'éjaculation précoce, des antidépresseurs et des anesthésiants locaux pouvaient être prescrits afin de retarder le moment de l'éjaculation, mais ces indications se faisaient hors du cadre de l'autorisation de mise sur le marché (AMM). Depuis avril 2013, un premier traitement, la dapoxetine (commercialisé sous le nom de PRILIGY®) a reçu une AMM dans le traitement de l'éjaculation précoce chez l'homme âgé de 18 à 64 ans.

Des traitements médicamenteux peuvent également être indiqués pour traiter un problème à l'origine du troubles sexuels : une dépression nerveuse ou des troubles hormonaux.